Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Béatrice Ogé nommée déléguée générale Méditerranée du Crédit Coopératif



Le Crédit Coopératif, banque engagée dans l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales, a nommé de Béatrice Ogé au poste de déléguée générale Méditerranée.

Béatrice Ogé prend la direction de la délégation régionale Méditerranée du Crédit Coopératif qui compte 144 collaborateurs et neuf centres d'affaires dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Elle succède à Christian Martinez, qui a lui été nommé au poste de délégué général d'Ile-de-France.

C'est en 1991 que Béatrice Ogé a rejoint la banque en tant que chargée d'affaires à Marseille puis à Montpellier. Elle a ensuite évolué au sein de plusieurs postes tels que directrice du centre d'affaires de Nîmes, puis de celui d'Avignon, ou encore déléguée générale de la Nouvelle-Aquitaine. En tant que déléguée générale Méditérranée, elle mènera ses missions en cohérence avec le nouveau plan stratégique 2025-2030 : '100% engagés'.

Ecrit par le 13 novembre 2026

« Je suis ravie de rejoindre les équipes de la délégation Méditerranée qui accompagnent au quotidien plus de 53 000 clients, a-t-elle déclaré. Ensemble, nous allons mettre en œuvre notre nouveau plan stratégique en ayant à cœur de délivrer une haute qualité de service et en nous appuyant sur une vie coopérative dynamique. Nous sommes fiers d'être des partenaires de confiance pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les entreprises locales et pour les particuliers qui croient dans une finance engagée et durable. »

Autonomie financière : un dispositif pour accompagner les victimes de violences conjugales



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

La Banque populaire méditerranéenne vient de mettre en place un dispositif d'autonomie financière à l'attention des personnes victimes de violences conjugales. Il s'agit d'une offre bancaire gratuite d'une durée de 2 ans. Elle concerne 9 départements du sud-est (dont la région provençale) couverts par cette banque coopérative, filiale du groupe BPCE.

C'est une problématique majeure. Les femmes victimes de violences conjugales désirant partir du domicile se confrontent à la question de l'indépendance financière. Partir, tout recommencer, se loger, se meubler, se nourrir, se déplacer relèvent d'un défi immense pour les victimes, fragilisées par la situation vécue en couple.
En 2024 dans le département vauclusien, 1512 violences contre les femmes majeures en contexte familial ont été recensées, avec une augmentation de 9,19% depuis 2023. Une expérimentation de l'aide d'urgence créée par la CAF il y a 17 mois a été sollicitée par 326 femmes, pour un montant moyen de 881€.

> "Un tiers des femmes n'ont pas de source de revenus."
>
> *Jean-Jacques Roman, ancien directeur de l'antenne avignonnaise de la Banque populaire*

Face à ces actes de violence conjugale en augmentation, la coopérative bancaire régionale s'engage dans un nouveau projet social depuis avril 2025. "Un quart des femmes en France ne disposent pas d'un compte bancaire personnel, et un tiers n'ont pas de source de revenus autre que celle de leur conjoint" fait remarquer Jean-Jacques Roman, ancien directeur de l'antenne avignonnaise de la Banque populaire et désormais directeur de communication au sein du groupe.

Ce qui n'est pas sans rappeler les antiques difficultés des femmes mariées, ayant enfin le droit, à partir de 1965, d'accéder à leur compte bancaire. À ce jour, "seuls 39% des Français en couple gardent leur argent sur un compte personnel. Un tiers (34%) mixent compte personnel et compte joint, et un quart des couples ne possèdent qu'un compte joint" selon une étude de MoneyVox et YouGov.

Objectif : parvenir rapidement à l'autonomie financière
C'est dans cette perspective d'autonomie et de renforcement financiers que la banque siégeant à Nice déploie son dispositif sur toute la région PACA, ainsi que sur le Gard et l'Hérault. L'accompagnement s'articule ainsi : ouverture simplifiée d'un compte bancaire gratuit pendant 2 ans, réception de la carte et des correspondances bancaires en dehors du domicile conjugal, et suivi clientèle par des conseillers formés à l'enjeu des violences conjugales. L'objectif à terme devrait permettre aux femmes victimes et vulnérables de gérer leurs dépenses et de subvenir à leurs besoins, en n'étant plus dépendantes de leur conjoint.

Amy Rouméjon Cros

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

60 ans de l’accès au compte bancaire pour les femmes mariées : quelle répartition de l’argent dans le couple ?



Cela fait 60 ans cette année que la « Loi portant réforme des régimes matrimoniaux » a permis aux femmes mariées d’ouvrir un compte bancaire à leur nom sans autorisation de leur mari, entamant un profond changement dans la gestion de l’argent en couple. Où en sommes-nous, aujourd’hui, de la répartition des tâches, du budget et des contributions, dans les finances

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

familiales? MoneyVox dévoile son enquête sur l'argent dans le couple réalisé avec YouGov.

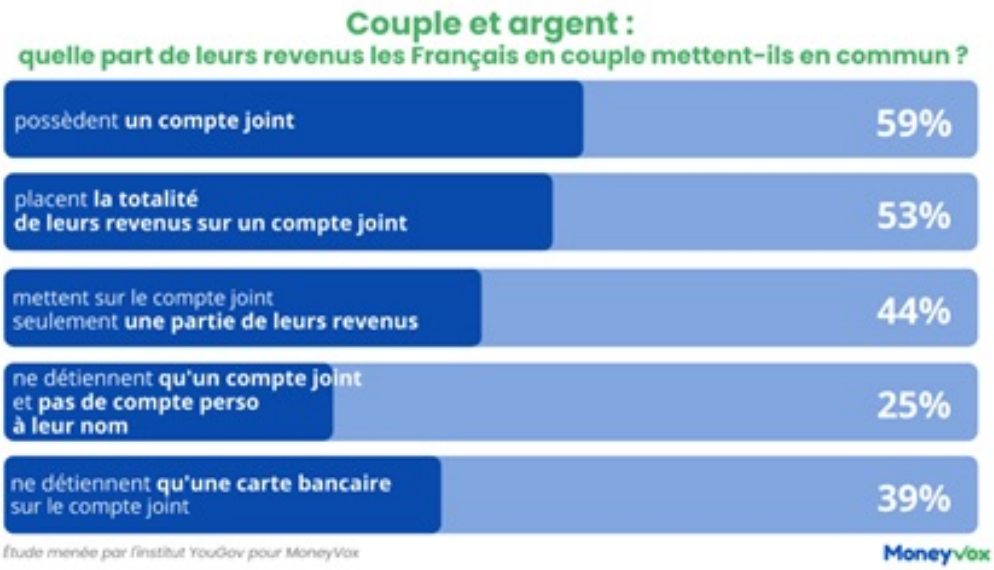
Le point de départ de la cogestion de l'argent du couple

Si la loi de 1965 est une étape importante vers l'émancipation financière des femmes mariées, dont le Code napoléonien de 1804 en faisait un membre inférieur à l'homme, elle est largement incomplète. Ce n'est par exemple qu'en 1986 que les femmes mariées sous le régime de la communauté ont pu gérer avec leur conjoint les biens communs, ou qu'elles ont pu signer les déclarations de revenus. « Plus récemment, la loi Rixain de 2021 oblige les employeurs à verser les salaires obligatoirement sur un compte bancaire au nom de la salariée, permettant de mieux lutter contre les risques de domination économique », indique Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

Un argent très largement mis en commun

Seuls 39% des Français en couple gardent leur argent sur un compte personnel. Un tiers (34%) mixent compte personnel et compte joint, et un quart des couples ne possèdent qu'un compte joint. Et quand compte joint il y a, il y reçoit en majorité (53%) tous les revenus du couple.

« Sans être jamais majoritaire, le fait de ne posséder qu'un compte commun pour l'argent du couple croît progressivement avec l'âge : de 3% pour les 18-24 ans, il passe à 38% pour les retraités. Reste à savoir s'il s'agit d'un effet générationnel ou de la conviction de plus en plus forte que l'argent est commun *!* », commente Maxime Chipoy.



©MoneyVox

Une répartition de plus en plus équitable

Quand l'argent est partagé, celui-ci passe, progressivement, de l'égalité à l'équité. « Dans la 1ère partie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

de la vie active, les couples mettent majoritairement la même part sur le compte commun (57% à 25-34 ans, 54% à 35-44 ans). Ce n'est qu'après 45 ans – peut-être parce qu'elle se fait plus fortement sentir, au détriment des femmes ? – que la différence de revenus est nettement prise en compte (47% à partir de 45 ans) », analyse Maxime Chipoy.

Quand l'argent est totalement commun, 77% des sondés indiquent consulter leur partenaire avant d'effectuer des dépenses. Seuls 23% des couples interrogés ne le font jamais. « De manière peut-être contre intuitive, les hommes sont 82% à déclarer consulter leur conjointe, dont 46% toujours, contre seulement 71% (dont 35% toujours) pour les femmes. 29% d'entre elles ne le font jamais *!* », souligne Maxime Chipoy.

Des pratiques parfois dangereuses

Sur un compte commun, les co-titulaires du compte en sont tous les deux responsables. Il est impératif de rester vigilant, en cas de dettes excessives, ou si la situation se dégrade au sein du couple : le conjoint pourrait avoir à payer la dette de « l'ex » indélicat !

De même, 39% des couples ne détiennent qu'une seule carte bancaire associée au compte joint. « Une pratique interdite, car même reliée à un compte commun, une carte reste personnelle ! D'autant plus dommage que dans beaucoup de banques, la seconde carte est à 50%... et gratuites dans certaines banques en ligne *!* », conclut Maxime Chipoy.

Enquête de MoneyVox et YouGov

Résultats historiques pour le Crédit Agricole Alpes Provence

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Le Crédit Agricole Alpes Provence vient de présenter ses résultats 2024. Malgré une succession de crises multiples depuis 5 ans la banque coopérative régionale réalise des résultats historiques lui permettant d'afficher sa confiance dans sa capacité à soutenir l'investissement local.

« Dans un environnement exigeant, le Crédit Agricole Alpes Provence réalise en 2024 des résultats historiques qui donnent de la confiance pour entreprendre et nous permettent d'agir ensemble pour avoir de l'impact et faire rayonner le territoire », se félicitent les responsables de la banque régionale qui regroupe notamment 455 collaborateurs répartis dans les 41 agences de Vaucluse.
« Nous connaissons depuis 5 ans une succession de crises multiples qui ont provoqué de nombreux déséquilibres économiques et financiers avec de l'endettement et des mesures de soutien monétaire exceptionnelles, ont ainsi complété Laurent Fromageau, directeur général, et Franck Alexandre, président du conseil d'administration du Crédit Agricole Alpes Provence. Cet environnement incertain est peu favorable à la confiance et à la croissance, et il est exigeant pour les entrepreneurs. »

43 000 nouveaux clients
Malgré ce contexte, la banque coopérative affiche une activité commerciale dynamique sur tous les plans en 2024. Elle compte ainsi 43 000 nouveaux clients, un chiffre record. Dans le même temps le Crédit Agricole Alpes Provence constate une croissance tonique de sa base client (+2%) ainsi qu'une fidélisation accrue de sa clientèle avec une hausse de +4,2% pour les contrats assurances, de +3,2% pour les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

services de paiement et de 1,9% pour les services de banque au quotidien.
Côté crédit, les parts de marchés crédits et collecte sont en hausse : crédits à 18,63% (à fin octobre 2024), soit +0,23 point (par rapport à octobre 2023.) Collecte à 16,68% (à fin octobre 2024), soit +0,68 point (par rapport à octobre 2023).

Le Crédit agricole Alpes-Provence offre des vélos électriques à ses collaborateurs

9 décisions sur 10 sont prises en agence
« Cette dynamique s'explique par la satisfaction client, priorité numéro 1 du Crédit Agricole Alpes Provence. Nous avons par exemple une note Google de 4,84/5, ce qui nous place en 2e position sur notre territoire par rapport à nos concurrents. Une dynamique qui s'explique également par l'autonomie, la confiance et la responsabilité en proximité, moteur de l'engagement des hommes et des femmes : 9 décisions sur 10 sont prises en agence », insiste 'la banque verte' regroupant au total 2 200 collaborateurs dans 154 agences en Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Hautes-Alpes.
De quoi afficher un résultat net consolidé historique de 133,9M, en progression de 15% par rapport à 2023 (résultat net social normes françaises 102,9M€). Parallèlement, la solidité financière de l'établissement bancaire a été également été renforcée avec un ratio de liquidité s'élèvant à 112,2%, un ratio de solvabilité de 21,57% ainsi qu'un niveau de couverture des risques un taux de 55,85%.

Quelques chiffres
– 19 Mds€ d'encours de crédits.
– 6 900 projets habitat particuliers et professionnels.
– 1 900 prêts étudiants
– 500 projets accompagnés par jour en financement, en assurant et en investissant en capital
– +15% d'activité crédits chez les professionnels et agriculture
– +3,2% de crédits d'équipement pour les entreprises.
– 33M€ engagés par le fonds Transitions de la banque pour financer des infrastructures de production d'énergie verte et renforcer les fonds propres des entreprises du territoire qui accélèrent les transitions.
– +10% de crédits actifs durables en 2024.

Soutien historique de l'agriculture
Par ailleurs, le Crédit Agricole Alpes Provence rappelle qu'il est un des soutiens historiques de l'agriculture.
« L'agriculture française est de plus en plus confrontée à des enjeux cruciaux pour son avenir, précise la banque. Elle doit faire face à de nombreux défis : renforcer sa compétitivité, s'adapter aux changements climatiques et répondre aux attentes sociétales. En tant que 1ère banque mais également en tant que partenaire historique de l'agriculture depuis plus de 120 ans, le Crédit Agricole Alpes Provence accompagne toutes les agricultures de son territoire. Concrètement, nous avons mis en place en 2024 : 1 000 pauses "années blanches", ce qui représente un soutien de 150 000€. 41 Prêts à Taux Zéro pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

jeunes agriculteurs, ce qui représente un soutien de 1,2M€. 800 000€ de soutien en trésorerie pour nos clients agriculteurs impactés par le gel. Toutes ces mesures se traduisent par la satisfaction de nos clients agriculteurs. L'Indice de recommandation client agriculteur est à +23 points en 2024, en augmentation de +15 par rapport à 2023. Notre caisse régionale est la 1ère des caisses régionales du groupe et la 1re de notre territoire en satisfaction client auprès des agriculteurs. En 2024, nous avons 234 nouveaux clients agricoles dont 88 jeunes agriculteurs, ce qui représente 84% des installations aidées du territoire. »

Le Crédit Agricole réaffirme son engagement auprès des vignerons

Après s'être mobilisé avec la Safer pour soutenir les viticulteurs locaux face à la spéculation foncière des terres agricoles, le Crédit Agricole Alpes Provence fait partie des trois caisses régionales (avec celles de Sud Rhône Alpes et Languedoc) à avoir répondu à l'appel du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône pour une rencontre en urgence dans l'objectif d'échanger sur la situation économique, les défis à venir et d'y apporter des solutions.



De gauche à droite : Alain Aubert, membre du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône ; Jean-Pierre Gaillard, Président du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ; Daniel Connart, Président du Crédit Agricole du Languedoc ; Franck Alexandre, Président du Crédit Agricole Alpes Provence ; Damien

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Gilles Président du Syndicat des Côtes du Rhône ; Laurent Jeanneteau Directeur du Syndicat des Côtes du Rhône ; Claude Guigue Vice-Président du Crédit Agricole Languedoc. Crédit DR/CAAP

L'occasion pour Damien Gilles, président du Syndicat de présenter en détail la situation économique, le démarrage de la campagne, ainsi que la vision et les objectifs 2025 : « Notre priorité est notamment d'assurer une juste rémunération des vignerons en sécurisant les contrats amonts à minima au niveau de coûts de production (modification de la loi Egalim), en fournissant des indicateurs de prix à la filière pour la vente de raisins et de vin en vrac mais aussi sur les certifications environnementales (HVE et BIO) et en permettant à la filière viticole d'accéder aux Organisations de Producteurs pour concentrer l'offre vrac. Nous devons aussi simplifier et adapter notre Cahier des charges au changement climatique, optimiser les coûts de contrôles pour les producteurs, et valoriser les démarches environnementales. »

Lors de cet échange, les 3 Caisses Régionales ont assuré les représentants du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de leur plein soutien.
« Face à la situation actuelle, la banque va jouer pleinement son rôle et être à l'écoute des vignerons et viticulteurs concernés pour trouver des solutions personnalisées et adaptées aux besoins de chacun ; assurent-elles. Le Crédit Agricole s'engage à nouveau aujourd'hui et précise qu'il est également important d'avoir une filière unie pour un accompagnement durable. »

L'argent et le couple : faut-il faire 'compte à part' ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Comment faire pour que, dans un couple, la gestion des revenus et dépenses ne soit pas un objet de discorde ? En 2010 selon l'Insee, 2/3 des Français mariés, pacsés ou en concubinage partageaient toutes leurs ressources sur un compte joint. Aujourd'hui, est-il vraiment nécessaire d'utiliser un compte joint ou, au contraire, faut-il fonctionner avec des comptes personnels ? MoneyVox apporte quelques éléments de réponses avec un sondage exclusif de YouGov* sur la gestion du compte joint au sein des couples.

La gestion du compte joint au sein des couples

Selon l'étude YouGov pour MoneyVox, 59% des sondés déclarent aujourd'hui détenir un compte joint avec leur partenaire, dont pas moins de 53% d'entre eux optent pour une mise en commun de tous leurs revenus sur ce compte. A l'inverse, 43% conjuguent une mise en commun partielle des ressources avec une certaine autonomie financière.

Cette mise en commun n'empêche pas une gestion du compte joint plutôt saine, puisque 77% des répondants déclarent consulter leur partenaire avant de réaliser des dépenses.

À noter tout de même que 39% des répondants en couple déclarent détenir uniquement un compte personnel à leur nom.

Le compte joint, des inconvénients ?

Lorsqu'un couple ne possède qu'un compte joint (et pas de comptes personnels), les co-titulaires ont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

évidemment connaissance de tous les mouvements du compte. Pas évident dès lors de préserver la surprise d'un cadeau de Noël, d'anniversaire ou de Saint-Valentin lorsque l'enseigne où l'on a fait des emplettes apparaît sur le relevé de compte, avec la somme exacte dépensée.
Au-delà de cet inconvénient autour de la confidentialité des dépenses, le compte joint comporte surtout des risques. En effet, en souscrivant ce type de produit auprès de la banque, les deux titulaires sont solidairement responsables de la vie du compte… et des dettes. En cas de solde négatif, ils doivent régler les frais de découvert à leur banque de façon commune.

« En effet, en cas de rejet de chèque sans provision par la banque, ce sont les deux co-titulaires (et pas seulement celui qui a rédigé le chèque litigieux) qui se retrouvent interdits bancaires et ne peuvent plus émettre de chèques, que ce soit depuis le compte joint ou depuis un compte personnel. En bref, avec cette solidarité sur les dettes, si l'un des membres du couple flambe ou réalise des dépenses qui ne sont pas dans l'intérêt de la famille, l'autre en est co-responsable ! », explique Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

> « Avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. »
>
> *Maxime Chipoy, président de MoneyVox*

Partager la carte bancaire d'un compte joint, un risque ?
Pour faire des économies sur les frais bancaires, certains couples optent pour un compte joint et une carte pour deux… On peut d'ailleurs observer que 39% des répondants ont une carte bancaire pour un compte joint. Mais cette pratique est en réalité interdite et risquée.
A l'inverse du chéquier, où deux noms peuvent être indiqués, une carte bancaire est nominative et strictement personnelle. Seule la ou le titulaire, dont le nom est inscrit sur le moyen de paiement et qui y a apposé sa signature peut l'utiliser pour payer.

De ce fait, le partage de carte bancaire est prohibé, y compris au sein du couple. Il suppose de transférer la responsabilité de la carte à un tiers et de lui communiquer le code secret. Et il est important de noter plusieurs risques. Cela peut-être le refus de paiement ou alors une exposition à des refus de remboursement en cas de fraude.
« Bilan : avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Pas forcément, d'autant plus la 2e carte sur un même compte est généralement proposée à un prix nettement inférieur à la première (souvent 30 à 50% moins cher) », rappelle Maxime Chipoy.

**Enquête réalisée sur 2020 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Le sondage a été effectué en ligne, sur le panel propriétaire YouGov France, du 03 au 07 janvier 2025.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Le Crédit agricole Alpes-Provence offre des vélos électriques à ses collaborateurs



Le Crédit Agricole Alpes-Provence propose gratuitement des vélos électriques à ses collaborateurs éligibles au dispositif. L'opération menée en partenariat avec Tandem, une entreprise spécialisée dans les vélos électriques 'Made in France', concerne les salariés du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes.

Au total depuis le 20 novembre, la banque a livrés 280 vélos, dont 63 en Vaucluse, pour les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

collaborateurs habitant à proximité de leur lieu de travail. Les distributions se sont déroulées dans les sites administratifs et les agences (Marseille, Avignon, Gap) ainsi qu'au siège régional (Aix-en-Provence).

« Depuis plusieurs années, le vélo électrique est en plein essor en France, rappelle le Crédit Agricole Alpes-Provence. Alternative à la voiture, il est idéal pour limiter l'impact carbone des trajets entre le domicile et le lieu de travail, tout en permettant de faire de l'exercice au quotidien. Poursuivant sa vocation d'utilité au territoire et à ses habitant·es, le Crédit Agricole Alpes Provence travaille sur le déploiement de ce nouveau mode de déplacement électrique pour ses employés habitant à moins de 10 kilomètres de leur lieu de travail. En plus de réduire l'utilisation de la voiture au quotidien, le vélo électrique permet d'améliorer la santé et le bien-être des collaborateurs en limitant leur sédentarité et en les incitant à faire de l'exercice physique, qu'ils habitent dans une grande ville, dans une petite agglomération ou en zone rurale. »

Les bénéficiaires du dispositifs ont pu choisir parmi 4 modèles de vélos (urbain, cargo, pliants, VTT). Chaque volontaire a également reçu les accessoires nécessaires (casque, antivol) et a été formé à la prise en main du vélo et à sa conduite ainsi qu'à l'entretien des équipements et aux questions d'assurance.
Selon une enquête initiée par Tandem en 2023, 3 français·sur 5 seraient prêt·à se déplacer régulièrement à vélo si leur entreprise les aidait à le financer.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Escroquerie bancaire par spoofing téléphonique : la cour de cassation dédouane le client



Maître Lionel Fouquet nous rappelle que dans une décision du 23 octobre 2024 (pourvoi n° 23-16.267), la Cour de cassation vient préciser de nouvelles règles dans les relations banque / client lorsque celui-ci est victime de spoofing* téléphonique.

Pour mémoire, le spoofing est une escroquerie malheureusement très courante : un faux conseiller bancaire parvient lors d'un appel téléphonique à convaincre une personne de lui remettre ses codes d'accès ou effectuer un virement à son profit.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

La Cour indique :
« Après avoir exactement énoncé qu'il incombe au prestataire de services de paiement de rapporter la preuve d'une négligence grave de son client, l'arrêt constate que le numéro d'appel apparaissant sur le téléphone portable de M. [J] s'était affiché comme étant celui de Mme [Y], sa conseillère BNP et retient qu'il croyait être en relation avec une salariée de la banque lors du réenregistrement et nouvelle validation qu'elle sollicitait de bénéficiaires de virement sur son compte qu'il connaissait et qu'il a cru valider l'opération litigieuse sur son application dont la banque assurait qu'il s'agissait d'une opération sécurisée. Il ajoute que le mode opératoire par l'utilisation du « spoofing » a mis M. [J] en confiance et a diminué sa vigilance, inférieure, face à un appel téléphonique émanant prétendument de sa banque pour lui faire part du piratage de son compte, à celle d'une personne réceptionnant un courriel, laquelle aurait pu disposer de davantage de temps pour s'apercevoir d'éventuelles anomalies révélatrices de son origine frauduleuse. »

Après avoir rappelé qu'il appartient à la banque de prouver la négligence grave de son client, la Cour considère donc que le client qui se fait piéger au téléphone par un faux conseiller bancaire ne peut se voir reprocher par sa banque d'avoir commis une négligence grave. Il a donc le droit d'être remboursé par sa banque des virements frauduleux.

*** Qu'est-ce que le spoofing ?**
Le spoofing regroupe l'ensemble des cyberattaques qui consiste dans le vol de l'identité électronique telle que l'adresse mail, le nom de domaine ou l'adresse IP; et a pour but, le plus souvent, d'obtenir des informations bancaires et confidentielles.

Le Crédit Agricole Alpes-Provence renforce son comité de direction

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026





Le Crédit Agricole Alpes-Provence vient de nommer Alexandre Turquet et Mathieu Bourges au sein de son comité de direction. Ils l'intègrent respectivement en tant que directeur du réseau de proximité et directeur des finances et de l'environnement de travail.

« Ces deux nominations traduisent l'engagement du Crédit Agricole Alpes Provence à renforcer son équipe dirigeante pour répondre aux enjeux de développement, de performance économique et sociétale au service du territoire et de la satisfaction de ses clients et clients sociétaires », explique la banque coopérative présente dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes.

> « Notre priorité est de renforcer la satisfaction clients en s'appuyant sur notre modèle coopératif et mutualiste résolument moderne. »
>
> *Alexandre Turquet, directeur du réseau de proximité*

Alexandre Turquet rejoint le Crédit Agricole Alpes-Provence après une carrière de plus de 22 ans au sein

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

du LCL, où il a occupé plusieurs fonctions de direction. Diplômé en 2007 du CESB de HEC Paris en Management des Activités Bancaires, il débute en tant que conseiller en agence en 2002. Il évolue au poste de directeur de groupes d'agences à Paris en 2008, avant de devenir responsable du développement commercial en 2013 et en 2014 chef de projets stratégie sur la transformation du modèle distributif LCL puis sur des projets d'optimisation du pilotage des Risques.
En 2019, Alexandre Turquet devient directeur du développement du Réseau LCL Méditerranée, basé à Marseille, où il pilote la transformation et le développement des agences et sites de Banque Privée des régions Sud, Languedoc-Roussillon et Corse. En 2022, il prend la responsabilité de la direction régionale des Bouches-du-Rhône, 42 agences et 6 centres d'affaires, au service de plus de 220 000 clients, professionnels et petites entreprises.
Fort d'expériences managériales, d'expériences terrains et d'une connaissance de notre territoire, son impulsion stratégique est aujourd'hui un atout pour notre banque coopérative.
« Notre priorité est de renforcer la satisfaction clients en s'appuyant sur notre modèle coopératif et mutualiste résolument moderne, explique-t-il. Nous avons la responsabilité d'apporter le meilleur de la relation humaine et des services digitaux pour garantir une relation de proximité. Tout cela, dans un objectif d'utilité et de soutien au développement de nos territoires et du financement de l'économie locale. »

> « La solidité du modèle mutualiste doit nous permettre de renforcer notre rôle de soutien économique du territoire. »
>
> *Mathieu Bourges, directeur des finances et de l'environnement de travail*

Fort de 17 ans d'expérience au sein du Crédit Agricole Alpes-Provence, Mathieu Bourges a pour sa part évolué au sein de l'entreprise depuis son arrivée en 2007. il a occupé des postes clés tels que trésorier et contrôleur de gestion de 2012 à 2020. En 2021, il devient adjoint du directeur du marché des entreprises et de la Banque privée, un rôle stratégique qu'il a occupé pendant plus de trois avant de prendre, en octobre 2024, la direction des finances et de l'environnement de travail.
Mathieu Bourges est ingénieur ENSIMAG (Grenoble INP, 2007). Il est également titulaire d'un master en mathématiques appliquées de l'Université Aix-Marseille, et d'un master en sciences actuarielles de l'Institut de science financière et d'assurance (ISFA). Il possède une expertise dans le domaine financier et une connaissance approfondie du territoire et de ses acteurs.
« Dans un contexte marqué par d'importantes évolutions sociétales, technologiques et réglementaires, la solidité du modèle mutualiste doit nous permettre de renforcer notre rôle de soutien économique du territoire. Cette mission est une belle opportunité de conjuguer performance commerciale et responsabilité économique au service de notre territoire et de nos clients. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

(Vidéo) Petit-déjeuner CPME ‘Comment présenter au mieux son dossier de crédit professionnel ?’



La Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse (CPME 84) et la Société générale (qui a absorbé la Société Marseillaise de Crédit) proposent un petit déjeuner ayant pour thème : ‘Comment présenter au mieux son dossier de crédit professionnel ?’

En effet, une demande de financement professionnel est un moment clef de la relation bancaire. Afin de favoriser le délai de traitement, la qualité des échanges, et bien sûr la bonne tenue du dossier, il est utile de s’entendre sur les attendus du dossier présenté et les principaux critères d’octroi.

Les questionnements sont nombreux
Comment la banque analyse-t-elle une demande de financement professionnel ? Quels en sont les critères

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

déterminants ? Comment le porteur de projet peut-il favoriser la bonne compréhension et appréciation de son projet ? Quels écueils éviter ? Quels atouts valoriser ? Quels documents présenter ?

La matinée sera animée
par Magali Martin, directrice des risques de crédits et Franck Harbreteau, accompagnateur du marché des professionnels SG SMC.

Les infos pratiques
'Comment présenter au mieux son dossier de crédit professionnel ?' Mardi 22 octobre de 8h30 à 10h30, au Mercure Avignon TGV, 2, rue Mère Teresa à Avignon. Parking gratuit et co-voiturage possible. Inscriptions fermes et définitives ici. Contact CPME 84 04 90 14 90 90.